

Charte du jeune retraitant

Le sanctuaire Notre-Dame de Montligeon accueille des pèlerins et des retraitants (groupes de jeunes, adultes, personnes en souffrance ou en deuil). Le sanctuaire met à leur disposition un service d'hébergement et de restauration. Nous ne sommes pas un hôtel mais un lieu d'accueil spirituel. Afin que vous puissiez vivre votre séjour dans les meilleures conditions, nous vous demandons d'adhérer à la charte du jeune retraitant.

Dimension spirituelle

Je viens en retraite ou en temps de révisions spirituelles au sanctuaire Notre-Dame de Montligeon. J'accepte d'entrer dans la démarche humaine et spirituelle qui m'est proposée. Au cours de mon séjour, je m'engage à assister à la messe du dimanche à 11h00, et les autres jours à l'une au moins de ces activités :

- 1 messe (8h ou 11h30 en semaine)
- Laudes (à 7h30 en semaine et 9h00 le dimanche)
- Vêpres (à 18h45 en semaine et à 15h le dimanche)

Au cours de mon séjour une rencontre me sera proposée avec un chapelain. Je peux demander, si je le désire, à rencontrer des prêtres ou des religieuses pour un temps d'écoute (ou une confession).

Dimension humaine

Je m'engage à respecter les équipes d'accueil et de service ainsi que les bénévoles qui travaillent au service des pèlerins.

Je m'engage à respecter par mon attitude et mes paroles les personnes présentes au sanctuaire : les autres jeunes, les hôtes... tous ceux que je rencontrerai pendant mon séjour.

Je m'engage à respecter les locaux et les biens qui sont mis à ma disposition. Je veille à la propreté des lieux que j'occupe pendant mon séjour.

Je m'engage à respecter les horaires des repas, ainsi que l'attribution des chambres qui a été faite, en particulier la non-mixité des lieux de couchage.

Je m'engage à parler à voix basse dans les chambres et les couloirs de l'hôtellerie et à respecter le grand silence entre 22h30 et 7h30.

Je m'engage à respecter les consignes suivantes :

- Interdiction du tabac pour les mineurs et dans les bâtiments.
- Interdiction d'introduire et de consommer de la drogue
- Interdiction d'introduire de l'alcool. Interdiction de consommer de l'alcool pour les mineurs.

Les objets précieux sont sous la responsabilité du pèlerin. Le sanctuaire ne sera en aucun cas responsable de la perte, vol ou dégradation de ces objets.

Je m'engage à respecter la répartition des salles qui me sont attribuées par l'accueil pour mes activités.

Je soussigné(e) :	
Date :	
Signature du jeune	Signature du responsable légal (pour les mineurs)

